
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 janvier 2023 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A., conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement
Mme Nathalie HADIDA, OMA, secrétaire d'arrondissement
Mme Diane BIBEAU, analyste de dossiers

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de vous offrir mes meilleurs vœux pour la nouvelle année!

J'espère de tout cœur qu'elle vous apportera santé, joie, espoir et douceur.

Qu'elle vous apporte l'émerveillement, l'inspiration, des moments de grâce, de beaux défis à relever et beaucoup d'amour.

Je vous souhaite aussi d'accueillir la nouvelle année avec cette ouverture d'esprit et de cœur qui permet les plus belles découvertes.

Dans notre volonté de viser l'amélioration continue afin de renforcer la qualité de vie à LaSalle, nous reprendrons en 2023, les mardis des élu(e)s, après une pause forcée en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Les échanges renforcent le sentiment de communauté.

Ces rencontres sont de belles occasions pour les citoyens d'échanger en toute simplicité avec les membres du conseil d'arrondissement sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Soucieux d'être à l'écoute des LaSalloises et des LaSallois, ces rencontres nous permettent aussi une prise en compte de vos attentes et de vos préoccupations.

Vous avez des idées, des commentaires ou des suggestions à partager pour accroître la qualité de vie dans votre arrondissement?

Nous voulons vous entendre. L'invitation est donc lancée. Ce sera un plaisir de vous rencontrer!

Surveillez le calendrier des rencontres avec vos élu(e)s qui sera ajouté prochainement sur le portail de l'arrondissement (montreal.ca/lasalle).

Merci.

CA23 20 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement, en ajoutant le point suivant :

10.05.1 Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Rita Juteau à la suite de son décès survenu le 4 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA23 20 0002

Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Gary Carr	Déneigement
Louis Gilbert	Fermeture du complexe aquatique Michel-Leduc
Simon Gagnon	Investissements dans les infrastructures cyclables à LaSalle
Josué Dos Santos Praça	Collecte de résidus alimentaires deux fois par semaine
Manon Derouin	Fermeture du complexe aquatique Michel-Leduc
Sonja Susnjar	Projet de développement LaSalle Ouest.

10.03

CA23 20 0003

Condoléances - monsieur Louis Croteau

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Louis Croteau survenu le 28 décembre 2022.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA23 20 0004

Condoléances - madame Rosina Pulicicchio Perri

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Rosina Pulicicchio Perri, mère de Dominic Perri, conseiller de la Ville de l'arrondissement de Saint-Léonard survenu le 18 décembre 2022.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA23 20 0005

Condoléances - madame Rita Juteau

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Rita Juteau survenu le 4 janvier 2023.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA23 20 0006

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'approuver les procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire du 5 décembre tenue à 19 h et de la séance extraordinaire du 12 décembre tenue à 15 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA23 20 0007

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2022

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1229255041

CA23 20 0008
Appui à l'engagement de Montréal - COP15

ATTENDU QUE la 15^e conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), rassemblant 195 pays participants, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022;

ATTENDU QUE les villes sont aux premières loges pour constater la perte de biodiversité mondiale et en subissent les conséquences;

ATTENDU QU'EN tant que gouvernement de proximité, les villes sont bien placées pour agir concrètement et rapidement pour freiner ce déclin;

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement de LaSalle considèrent l'environnement, le développement durable et la préservation de la biodiversité au coeur de leurs préoccupations;

ATTENDU QUE l'arrondissement collabore depuis de nombreuses années avec les experts et les partenaires locaux du domaine de la biodiversité afin de mettre en lumière ses milieux naturels;

ATTENDU QUE le patrimoine naturel LaSallois est d'une grande richesse et inclut le parc des Rapides, havre de paix de 30 hectares, dont la riche biodiversité est protégée depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QUE l'arrondissement de LaSalle a été un précurseur dans la collecte des matières recyclables;

ATTENDU QUE l'arrondissement de LaSalle a entrepris de nombreuses initiatives visant à augmenter les espaces verts, réduire les polluants, diminuer les impacts des changements climatiques, éliminer les espèces envahissantes et sensibiliser les citoyens au sujet de la biodiversité dont :

- le verdissement du territoire par la plantation d'arbres;
- le réaménagement de deux terrains vacants afin de créer la Promenade Lionel-Boyer;
- la création du nouveau parc de Taishan;
- la considération systématique de l'impact des changements climatiques lors de la prise de décisions;
- l'inclusion de mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans les plans de développement urbain;
- la mise en place d'un projet d'éradication de la végétation exotique envahissante;
- la réalisation de nombreux projets de sensibilisation en collaboration avec les organismes locaux tels que l'Écoquartier et Héritage Laurentien.

ATTENDU QUE la mairesse de Montréal invite les villes à s'engager à accomplir 15 actions concrètes, cohérentes avec le Cadre mondiale de la biodiversité pour l'après-2020;

ATTENDU QUE ces 15 actions consistent à :

1. Intégrer la biodiversité à la planification territoriale et réglementaire;
2. Rétablir et restaurer les écosystèmes et leur connectivité;
3. Conserver les milieux naturels existants grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures efficaces et équitables;
4. Assurer la conservation et le rétablissement des espèces vulnérables, sauvages et domestiques, et gérer efficacement leurs interactions avec l'humain;
5. Contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts;
6. Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine;
7. Viser l'élimination des déchets plastiques;
8. Viser la réduction de l'utilisation des pesticides du deux tiers au moins;

9. Contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques grâce à des approches fondées sur les écosystèmes;
10. Viser à ce que les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture urbaines soient accessibles, gérées durablement et contribuent à la sécurité alimentaire;
11. Prioriser les solutions basées sur la nature en matière de protection contre les aléas et événements climatiques extrêmes et de régulation de la qualité de l'air et de l'eau;
12. Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès équitable à ces espaces;
13. Intégrer la biodiversité dans les cadres de gouvernance et les politiques publiques, et accroître les ressources financières allouées à sa conservation et à sa gestion durable;
14. Contribuer, par l'éducation et la participation citoyenne, à ce que les populations et les entreprises soient encouragées à faire des choix responsables envers la biodiversité et aient les moyens et les connaissances pour le faire;
15. Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions et au processus d'acquisition et de transmission des connaissances;

ATTENDU QUE ces actions sont également cohérentes avec l'initiative CitiesWithNature et l'Accélérateur pour la nature urbaine du C40;

ATTENDU QUE par ce signal fort, les villes signataires de l'Engagement de Montréal démontrent le leadership et l'ambition des villes du monde entier d'agir promptement et d'influencer leurs partenaires à faire de même, afin d'inverser la tendance et protéger notre biodiversité;

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement de LaSalle souhaitent assurer un rôle proactif au plan de la biodiversité;

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle confirme son appui de l'Engagement de Montréal : *les villes unies et en action pour la biodiversité*.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

CA23 20 0009

Contrat à Ascenseur Néoservice inc. - entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 74 503,80 \$ taxes incluses (contrat: 62 086,50 \$ + contingences: 12 417,30 \$) pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Ascenseur Néoservice inc., le contrat de l'appel d'offres sur invitation n° 22-19690 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 62 086,50 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1230269001

CA23 20 0010**Contribution financière - distribution de denrées alimentaires pour la période des Fêtes 2022**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser l'octroi d'une somme totalisant 7 396 \$ à deux organismes dans le cadre de la distribution de denrées alimentaires pour la période des Fêtes 2022.

D'accorder à la Table de développement social de LaSalle via le projet du carrefour alimentaire un montant de 6 146 \$.

D'accorder à La Triade HCT un montant de 1 250 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1234629001

CA23 20 0011**Bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes admissibles en raison de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes admissibles en raison de la pandémie de la COVID-19. La bonification représente un montant total de 26 944,03 \$.

De distribuer aux 21 organismes admissibles à la suite du calcul du soutien financier au fonctionnement 2022. Ils recevront ainsi l'équivalent du montant de soutien financier versé en 2021 si celui-ci est supérieur à celui de 2022. L'objectif étant de les aider à poursuivre la relance de leurs activités en 2023, les organismes bénéficiant de cette dérogation s'engagent à avoir une offre de services en 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1228157012

CA23 20 0012**Adhésion à l'offre de service de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements - dépôt de neige sur le domaine public**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'accepter l'offre de service de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1229692003

CA23 20 0013

Avis de motion - règlement d'emprunt LAS-0156 pour des travaux de réfection de voirie

Avis de motion est donné par madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini de l'adoption à la séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement LAS-0156 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle

40.01

CA23 20 0014

Dépôt et présentation - projet de règlement d'emprunt LAS-0156

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De déposer et présenter le projet de règlement LAS-0156 règlement autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce projet de règlement vise la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, plantations d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, points d'alimentation et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie de ce règlement. Le terme de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans et les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02

CA23 20 0015

Avis de motion - règlement d'emprunt LAS-0157 pour des travaux de réfection de différents bâtiments

Avis de motion est donné par madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo de l'adoption à la séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

40.03

CA23 20 0016

Dépôt et présentation - projet de règlement d'emprunt LAS-0157

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De déposer et présenter le projet de règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle.

Ce projet de règlement vise la réfection de différents bâtiments incluant les chalets de parcs, les arénas, le Centre Henri-Lemieux, l'hôtel de ville, le 8700 Hardy, tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation, le chauffage et la réfection de locaux.

Adoptée à l'unanimité.

40.04

CA23 20 0017**Avis de motion - règlement d'emprunt LAS-0158 pour des travaux de réfection de parcs et de piscines**

Avis de motion est donnée par monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel de l'adoption à la séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement LAS-0158 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

40.05

CA23 20 0018**Dépôt et présentation - projet de règlement d'emprunt LAS-0158**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De déposer et présenter le projet de règlement LAS-0158 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de parcs et piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce projet de règlement vise la réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, de pataugeoires ou jeux d'eau, d'équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres et d'éclairage de parcs. Le terme de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans et les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.06

CA23 20 0019**Dérogation mineure - empiètement marge latérales - habitation unifamiliale jumelée située au 8206, rue Pagé (lot 1 235 658)**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale jumelée située au 8206, rue Pagé (lot 1 235 658) afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 0,05 mètre dans le total des marges latérales, alors qu'un total des marges latérales minimales de deux (2) mètres est requis en vertu de l'article 3.5.7.3 du Règlement de zonage 2098 et de la grille des usages et normes H03-08, considérant les éléments suivants :

- la volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du Règlement de zonage en 1988;
- l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- la demande respecte le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1229255036

CA23 20 0020
Regroupement PIIAD

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.08 à 40.11.

D'adopter les points 40.08 à 40.11.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA23 20 0021
PIIAD - construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 359 719 de la 7e Avenue.

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003227806), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale sur le lot 4 359 719 de la 7e Avenue, considérant que le projet :

- préconise une architecture contemporaine et distinctive tout en s'apparentant à une typologie architecturale typique du Village des Rapides;
- s'intègre harmonieusement aux bâtiments voisins;
- contribue au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- bonifie considérablement l'aménagement paysager du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1229255040

CA23 20 0022
PIIAD - agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6001, rue Irwin (lot 1 449 502).

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003213967), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir un bâtiment industriel situé au 6001, rue Irwin (lot 1 449 502), considérant que le projet :

- propose un impact visuel minime;
- bonifie considérablement l'aménagement paysager et la canopée du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (4 : Transition écologique, 9 : Usage industriel et 10 : Arrondissements limitrophes).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1229255039

CA23 20 0023

PIIAD - construction d'une habitation multifamiliale de dix-huit (18) logements au 1703-1711, rue du Bois-des-Caryers et au 7320-7332, rue Rosaire-Gendron (lot 5 662 396).

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3002876375), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation multifamiliale de dix-huit (18) logements situés au 1703-1711, rue du Bois-des-Caryers et au 7320-7332, rue Rosaire-Gendron (lot 5 662 396), considérant que le projet :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- intègre l'aménagement paysager à l'organisation fonctionnelle des bâtiments;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 21 : Bois-des-Caryers).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1229255038

CA23 20 0024

PIIAD - agrandissement d'une habitation quadrifamiliale située au 557, croissant de la Louisiane (lot 1 234 781).

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande AG3003121098), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir une habitation unifamiliale jumelée située au 557, croissant de la Louisiane (lot 1 234 781), considérant que le projet :

- contribue au verdissement du site;
- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1229255037

CA23 20 0025

Levée d'interdiction de stationnement

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De suspendre l'application du règlement 2030 relatif à la zone de stationnement réservée pour les résidents, sur le côté ouest de la 9^e Avenue le 19 janvier de 17 h 30 à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1232484001

CA23 20 0026

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1236456001

CA23 20 0027

Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De lever la séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
maireesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA
secrétaire d'arrondissement

Nancy BLANCHET
maireesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2023.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement